



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/44/640  
20 octobre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session  
Point 77 de l'ordre du jour

RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER SUR LES  
PRATIQUES ISRAELIENNES AFFECTANT LES DROITS DE  
L'HOMME DE LA POPULATION DES TERRITOIRES OCCUPES

Rapport du Secrétaire général

(Présenté en application de la résolution 43/58 A de l'Assemblée générale)

1. A sa quarante-troisième session, le 6 décembre 1988, l'Assemblée générale a adopté les résolutions 43/58 A à G relatives au rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés (A/44/694). Dans sa résolution 43/58 A, elle exigeait notamment qu'Israël renonce immédiatement à certaines politiques et pratiques mentionnées dans la résolution.
2. Le 30 mai 1989, le Secrétaire général a adressé au Ministre des affaires étrangères de l'Etat d'Israël une note verbale dans laquelle il le priait, compte tenu de la responsabilité qui lui incombait de présenter un rapport à l'Assemblée générale en vertu de la résolution, de l'informer de toutes mesures que le Gouvernement israélien avait prises ou envisageait de prendre pour appliquer les dispositions pertinentes de la résolution.
3. Par une note verbale datée du 18 août 1989, le Représentant permanent par intérim d'Israël, en ce qui concerne la résolution 43/58 A, a répondu comme suit :  
"Israël rejette catégoriquement toutes les allégations contenues dans cette résolution et dans le rapport du Comité spécial (A/43/614). La position du Gouvernement israélien a été exposée en détail dans la déclaration faite par le représentant d'Israël à la Commission politique spéciale le 22 novembre 1988 (A/SPC/43/SR.32)."
4. Au paragraphe 23 d) de la résolution 43/58 A, l'Assemblée priait le Secrétaire général :

"d) D'assurer la plus large diffusion possible aux rapports du Comité spécial et à des activités et conclusions, par tous les moyens dont dispose le Département de l'information du Secrétariat, et, si nécessaire de réimprimer les rapports du Comité spécial qui sont épuisés;"

5. En application dudit paragraphe 3, le Département de l'information a pris les mesures ci-après :

a) Une brochure publiée par le Département en 1985, qui décrivait les travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés, traite en particulier de la situation des droits de l'homme sur la rive occidentale (y compris la partie orientale de Jérusalem) dans la bande de Gaza et dans le Golan arabe syrien. Une autre brochure, publiée en 1986, qui traite de l'ensemble de la question de Palestine, aborde également la question des droits de l'homme dans les territoires occupés. Les deux publications existent en cinq langues et ont été largement distribuées. Leur réédition et leur mise à jour sont en cours et elles paraîtront à la fin de 1989. Elles seront alors largement diffusées dans le monde;

b) Comme les années précédentes, un attaché de presse du Département de l'information a accompagné le Comité spécial lorsqu'il s'est rendu au Moyen-Orient, et il a pleinement rendu compte des activités du Comité;

c) Des missions d'enquête au Moyen-Orient sont organisées chaque année à l'intention de 10 à 15 journalistes de haut niveau originaire du monde entier pour leur permettre d'acquérir une connaissance de première main du conflit au Moyen-Orient. En outre, des représentants des médias participent à deux rencontres régionales annuelles et à deux séries de rencontres nationales organisées par le Département. Ces missions d'enquête et ces rencontres entrent dans le détail de la situation au Moyen-Orient en général et de la question de Palestine en particulier, et donc de la situation en ce qui concerne les droits de l'homme. En 1989, des rencontres régionales ont été organisées à Singapour pour la région de l'Asie et du Pacifique et à Kingston (Jamaïque) pour les régions de l'Amérique du Nord et de l'Amérique latine. Trois séries de rencontres nationales ont été organisées en Europe, en Asie et en Amérique latine.

-----